INITIALES DU MAIRE
1289
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 2 juillet 2019 à 19h00 au bureau municipal à Chapeau.

À laquelle étaient présents les conseillers Pat Tallon, Roger Lavoie, Nancy McGuire, Pat Montgomery, Louis Lair et Mariette Sallafranque.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

Le maire Winston Sunstrum est absent. Le conseiller Lair agit à titre de maire suppléant.

1. Ouverture de la séance

Le maire suppléant souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte.

2. Présence

Le maire Sunstrum est absent.

3. Conflit d'intérêts (le cas échéant)

Aucun.

4. Adoption de l'ordre du jour

134-19/07 Proposé par la conseillère Sallafranque d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.

Adopté à l'unanimité

5. Adoption du procès-verbal

135-19/07 Proposé par la conseillère Sallafranque que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019 soit accepté, tel que modifié.

Adopté à l'unanimité

6. Questions du public

- M. Neil Fleming:

- Demande quand les travaux routiers seront complétés sur le chemin de la Culbute
- Demande à la municipalité de bien examiner la nouvelle cartographie des inondations proposée (Zone d'intervention spéciale) et de présenter une résolution demandant au gouvernement du Québec de réviser les délimitations.

Le maire suppléant Lair répond que le plan des travaux routiers est en cours de révision. La directrice générale Jones explique que les tronçons situés sur le chemin Culbute seront réparés avant la fin du mois de juillet.

La DG répond également en ce qui concerne les nouvelles zones inondables qui seront présentées pour discussion et résolution ce soir - et recommande que plusieurs changements et ajustements soient proposés au gouvernement.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
1490
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

7. Correspondance

- Lettre du Comité de 'SplashPad' demandant des informations sur les niveaux de pression et de débit de l'eau dans le village.

Le sujet est reporté à la prochaine réunion du comité.

8. Rapports des comités

Administration

Conseillère Sallafranque, présidente du comité d'administration, donne un rapport verbal.

136-19/07

Procédure de traitement des plaintes – Contrats

ATTENDU QUE la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés financiers* (L.Q. 2017, c.27), ci-après « la Loi », a été sanctionné le 1er décembre 2017;

ATTENDU QUE suivant l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c. C-27.1, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumission publique;

ATTENDU QUE la municipalité doit donc adopter une procédure portant sur la réception, l'examen et le traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

Il est donc proposé par la conseillère Sallafranque et résolu que la nouvelle *Procédure portant sur la réception, l'examen et le traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un Contrat* soit adoptée.

Adopté

Aménagement du territoire et règlementation

Conseiller Lair, président de l'aménagement du territoire et de la règlementation, donne un rapport verbal.

Le rapport de l'Inspecteur municipal est donné et présenté.

137-19/07

Zones d'inondations spéciales proposées et projet de décret

ATTENDU QUE la municipalité a été touchée par les inondations de 2017 et gravement touchée par les inondations de 2019;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a publié un projet de décret réglementant les zones inondables et a cartographié une nouvelle zone d'intervention spéciale déposée le 17 juin 2019;

ATTENDU QUE la carte proposée englobe un territoire beaucoup plus vaste que ceux situés dans les zones de crue 0-20 ans, les territoires inondés de 2017 et les territoires inondés de 2019;

ATTENDU QUE les modifications proposées interdiront de nombreuses nouvelles constructions et reconstructions dans des zones qui n'ont jamais vu d'eau;

INITIALES DU MAIRE
1291
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE les changements proposés auront un impact négatif important sur l'économie locale, le développement, le tourisme, le financement des infrastructures locales, les budgets municipaux et leur fiscalité;

Il est donc proposé par la conseillère McGuire et résolu à l'unanimité que cette municipalité s'oppose fortement au projet de décret et aux zones spéciales d'intervention publiés par le gouvernement du Québec et autorise la Directrice générale à fournir les observations nécessaires et les corrections proposées directement à leurs représentants.

Adopté

138-19/07

Règlement de construction 06-2003 – Abrogations

Le conseiller Lair propose que les modifications proposées, qui abrogent les articles 1.6.2, 3.1, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.7.1, 4.7.3, 4.9, 5.1.1, 5.1.2, 5.1.3, 5.1.4, 5.1.5 et l'Annexe 1 du Règlement 06-2003, soient adoptées et mises en vigueur.

Adopté

Travaux publics

La Directrice générale Jones donne un rapport verbal.

139-19/07

Plans et devis ingénieurs et PIRRL

ATTENDU QUE la municipalité a procédé en appel d'offres pour les plans et devis d'ingénieurs, conformément au programme d'aide financière de PIRRL;

ATTENDU QUE la firme CIMA + a soumissionnée et négociée à la baisse une soumission pour les plans requis, pour un montant total de 154 000 $;

ATTENDU QUE le gouvernement a depuis informé la municipalité que leur projet ne serait pas financé et qu'il n'acceptera les nouvelles demandes de financement avant l'année 2020;

ATTENDU QUE la municipalité, sans l'aide financière, n'a pas les moyens budgétaires de procéder avec les plans et devis, tels que soumissionnés;

Il est donc proposé par le conseiller Montgomery que la municipalité n'accepte pas la nouvelle soumission de CIMA+, ne débutent pas les plans d'ingénierie pour le moment et que les grands projets routiers soient revus afin d'être inclus dans les futurs plans d'investissement ou dans autres programmes d'aide financière.

Adopté

140-19/07

Programme d'aide à la voirie locale – demande de financement

Proposé par le conseiller Lair de faire une demande de subvention d'un montant de 100 000 $ pour les travaux routiers, telle que décrite ci-dessous, et autoriser la Directrice générale à signer toute documentation requise:

Chemin de la Culbute:	75 000 $
Chemin Front:	25 000 $

Adopté

Sécurité publique

Conseiller Tallon, président de la Sécurité publique, donne un rapport verbal.

Le rapport du chef pompier est reçu.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
1292
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Marketing

Conseillère McGuire, présidente du comité de marketing, donne un rapport verbal.

Famille et aînés

Conseiller Montgomery, président du comité de la famille et des aînés, donne un rapport verbal.

9. Approbation des comptes

141-19/07 Proposé par le conseiller Tallon que les factures soient payées selon la liste présentée.

Adopté

Certificat de disponibilité de fonds
Je soussigné, Alicia Jones, Directrice générale/Secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour payer les frais selon la liste présentée.

De quoi, ce certificat est donné à Chapeau, le 2 juillet 2019.

Alicia Jones

Alicia Jones
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

10. Questions du public

Aucune.

11. Varia

Aucun.

Le maire rejoint la séance en cours, 20h15.

12. Séance à huis clos

142-19/07 Proposé par la conseillère McGuire que la réunion se poursuit à huis clos, 20h15.

Adopté

143-19/07 Proposé par la conseillère McGuire de retourner à la réunion en cours, 20h35.

Adopté

INITIALES DU MAIRE
1293
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

144-19/07

13. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 6 août 2019 à 19h00 au bureau municipal.

14. Clôture de la réunion

Proposé par le conseiller Lavoie que la séance soit levée à 20h40.
Adopté à l'unanimité

Directrice générale / Secrétaire-trésorière Maire suppléant (L. Lair)

Je, *Louis Lair, maire-suppléant*, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)